



APPROFONDIR LA COMPTABILITÉ DES ASSURANCES

Établir les comptes individuels, consolidés et combinés

La comptabilité des assurances est un domaine spécifique dont les mécanismes des comptes individuels doivent être parfaitement maîtrisés, pour savoir ensuite établir les états financiers consolidés du groupe. Cette compétence permet de mesurer la situation budgétaire de l'entreprise mais de cerner aussi les avantages induits de la combinaison des comptes annuels

FORMATIONS COURTES

PERFECTIONNEMENT

Ref. : 8992154

Durée :
1 jour - 7 heures

Tarif :
Salarié - Entreprise : 1090
€ HT

Repas inclus

OBJECTIFS

Approfondir la tenue de la comptabilité assurance
Intégrer les principes de la consolidation
Intégrer les spécificités des normes IFRS

EVALUATION

Les compétences visées par cette formation font l'objet d'une évaluation.

POUR QUI ?

Collaborateurs des fonctions comptabilité, finance, audit et contrôle de gestion
Commissaires aux comptes et experts-comptables
Toute personne appelée à prendre des fonctions de gestionnaire de recouvrement, d'inspecteur comptable ou amenée à intégrer le service comptabilité d'une compagnie d'assurances

PRÉREQUIS

Avoir des notions en comptabilité des assurances

COMPÉTENCES ACQUISES

Maîtriser les règles applicables à la consolidation et à la combinaison des comptes.

PARCOURS PÉDAGOGIQUE

E-quiz amont
Présentiel
E-quiz aval

PROGRAMME

Approfondir la comptabilité des assurances

Approfondir la maîtrise des comptes individuels

Partie financière

- Comptabilisation des titres
- Règles de provisionnement

Partie technique non-vie

- Les différentes provisions
- La taxe sur les Boni

Partie technique vie

- Les différentes provisions

Exercice d'application : calcul de la participation minimale aux bénéfices

Établir les comptes consolidés/combinés en assurance

Présentation générale

- Bilan
- Compte de résultat
- Annexe

Les règles de consolidation / combinaison

- Périmètre





- Éliminations
- Retraitements
- Impôts différés
- Partage de la situation nette

Introduction aux normes IFRS

- Les principales différences entre normes françaises et normes IFRS
- La norme sur les contrats d'assurance

INTERVENANTS

Martine PUZO
Expert-Comptable
MARTINE PUZO

MOYENS HUMAINS, TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

Évaluation en 3 phases : Pendant la formation : un bilan quotidien effectué par l'intervenant
À chaud : à la fin de la formation, un bilan qualité pour mesurer l'atteinte des objectifs
À froid : à J +3 mois, une évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle

LIEUX ET DATES

Paris
15 nov. 2022
10 mai 2023
08 nov. 2023

